PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Lundi 22 juin à 14h00 à la MOT de Narbonne et en visio-conférence

Présents : Messieurs Joël CASTANY, Stéphane LAPIERRE, Pierre CROS, Serge PRATMARTY, Bernard BOURTOULE, Laurent ROVIRA, Didier CEYSSON, Jérôme ASSIE, Mesdames Monique LANIES, Jessica BOURSET, Annette BERBOUS,

Excusés : Messieurs Vincent RODRIGUEZ, François TISSOT, Thierry VIGNOBOUL

Assistent : Messieurs Pierre CIBOT, Éric PLANES, Remi JANOTTO, Madame Stéphanie BEZIAT

1. Validation des procès-verbaux: 20/04/2026, 11/05/2026 et 10/06/2026

En ouverture, le Président indique que les procès-verbaux ont été repris et qu'aucune remarque n'a été formulée.
Les procès-verbaux du 20 avril, du 11 mai et du 10 juin 2026 sont validés.

2. Reprise des éléments du bureau précédent

Le Président reprend les éléments en suspens.
Le challenge Mondon-Dantin reste sans avancée suffisante des comités départementaux ; une relance doit être adressée pour obtenir leur proposition.
Le texte relatif au choix des vestiaires sur terrain neutre doit être rédigé par Coralie PAPAILHAU : le principe retenu est de donner l'avantage au club dont le kilométrage est le plus éloigné, avec insertion dans un point de règlement annexé au projet soumis au CODIR.
Le Président signale également un manquement protocolaire lors du tournoi de jeunes à Ernest Wallon, aucun élu n'ayant été présent le matin.
Les matchs à risque et la finale réserve R2/R3 sont évoqués : il est indiqué que Villeneuve-les-Maguelone s'est finalement déroulé sans sujet.
Enfin, le forfait d'organisation des matchs en terrain neutre est rappelé, il est 300 euros, comparable au dispositif FFR, avec la question des faibles recettes sur certains matchs. Si la Ligue souhaite l'augmenter à 500 €, la FFR doit le faire aussi. Il faut entamer les discussions avec la FFR sur ce sujet.

3. Beach rugby et validité des licences

Le bureau revient sur le Beach Rugby. Éric PLANES a relevé un texte fédéral autorisant, sous conditions, l'association de licenciés et de non-licenciés. Le Président acte la possibilité, pour Argelès-sur-Mer, d'associer des licenciés et des non-licenciés à condition que le contrat d'assurance

de groupe soit produit et que seules les équipes composées de licenciés puissent être qualifiées pour le championnat de France.
Pierre CIBOT signale qu'un courrier a été adressé à la Fédération pour obtenir une position écrite sur la validité des licences, la FFR ayant indiqué une fin de validité au 4 juillet puis une prorogation d'une semaine pour certaines finales.
Le bureau estime nécessaire de disposer d'un écrit officiel, comme l'année précédente. Le Président demande à Pierre CIBOT d'obtenir la réponse écrite de la FFR sur la couverture des licences pour les finales de Beach Rugby.

4. Compte rendu de l'Assemblée Générale et date de l'AG 2027

Pierre CIBOT indique que 146 clubs étaient présents ou représentés à l'Assemblée Générale, avec une audience un peu inférieure à celle de Castelnaudary, mais une salle néanmoins remplie et une participation jugée intéressante.
Les résolutions ont recueilli des pourcentages élevés ; certains départements étaient peu présents physiquement, mais avaient travaillé les procurations, notamment les Pyrénées-Orientales. Le Président précise depuis 2 ans la Ligue est bloquée par le calendrier de l'AG et de la FFR, car les règlements et les poules ne peuvent pas être présentés tant que la saison et les validations fédérales ne sont pas terminées.
Il propose d'étudier pour 2027 une AG plus tardive, possiblement début juillet ou avant le 14 juillet.
Laurent ROVIRA alerte sur le risque de désengagement des clubs une fois la saison terminée.
Le modèle toulousain, les ateliers féminins et compétitions, ainsi que l'enjeu de relations presse sont également relevés.
Pierre CIBOT, Eric PLANES et Christophe BASTIE doivent rencontrer très prochainement le Président pour travailler sur le planning général des évènements saison 2026-2027.

5. Nouveau règlement des compétitions régionales seniors et poules

Laurent ROVIRA présente les adaptations rendues nécessaires par la réforme de la pyramide fédérale, en particulier les montées et descentes pour 2027-2028.
Le scénario de travail retient une hypothèse basse de zéro accession occitane vers la future Promotion Nationale, avec ajustement par repêchage au classement général si une ou deux accessions interviennent.
La R1 accession serait organisée à 30 clubs ; les descentes vers la Promotion Régionale 1 passeraient de 12 à 18, soit les quatre derniers de chaque poule et les deux sixièmes les moins bien classés.
La R2 compterait 50 clubs avec 40 maintiens, 2 montées en R1, 22 montées en PR1, 8 descentes en R3 et 10 montées de R3.
La future PR1 serait constituée des 18 descentes de R1 et des 22 montées de R2.
Le Président demande que soit précisé le sort d'un champion ou finaliste de Régionale 2 en championnat de France, qui devrait accéder à la future R1 accession, avec possibilité exceptionnelle de renonciation la première année.
Les projets de poules R1, R2, R3 et réserves sont présentés comme géographiquement optimisés, sous réserve du résultat du match reporté de Lézat et des derniers ajustements de commission.
La commission des épreuves doit se réunir le 23 juin à 18h00. Le règlement et les poules doivent être finalisés pour transmission au CODIR du 1er juillet.

Après validation, Laurent ROVIRA organisera des visioconférences pédagogiques par niveau, avec l'appui possible des membres du bureau et associées à Conchie NOVIO.

6. Rassemblements entre clubs régionaux et clubs fédéraux

Laurent ROVIRA soumet au bureau la demande du club de Lieuran, qui indique ne plus pouvoir aligner d'équipe sans rassemblement avec Servian-Boujan. Le débat rappelle le principe précédemment travaillé : lorsqu'un rassemblement est autorisé, les joueurs ayant participé avec l'équipe première fédérale ne peuvent pas participer aux rencontres régionales du rassemblement ; seuls les joueurs fédéraux de moins de 23 ans peuvent, sous conditions, être autorisés.
La difficulté tient au fait que Servian-Boujan est indiqué comme évoluant en Fédérale 2, alors que le texte fédéral mentionné ne permettrait un rassemblement qu'avec un club de Fédérale 3. Il est indiqué que le club demandeur a saisi la DAJC pour avis.
Rémi JANOTTO signale une situation à vérifier concernant Rodez Rugby et HVARR.
Le Président demande à Annette BERBOUS de vérifier ce rassemblement.

7. Situation canicule et incidences

Le Président dresse un point détaillé sur les conséquences de la canicule. Les compétitions régionales ont pu se dérouler en mode dégradé, avec des horaires adaptés, grâce au travail des personnes mobilisées, afin de préserver l'équité sportive.
Au niveau national, plusieurs matchs ont été avancés à 17h30 ou à 10h00, créant des contraintes fortes d'accès aux vestiaires. D'autres rencontres ont été interdites alors que les équipes avaient engagé des frais importants : Lézat est cité pour un déplacement à Limoges annulé à l'arrivée, la Saudrune pour une situation comparable, Mont Tauch pour des frais d'hôtel annulés tardivement, ainsi que le RC Montauban et Rabastens.
Le Président indique avoir sollicité la FFR afin qu'elle prenne ses responsabilités financières, les frais pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.
Pour les finales à venir, l'Ariège est privilégiée lorsque cela réduit le risque préfectoral. Le bureau rappelle aussi les obligations des organisateurs en période de chaleur : postes adaptés, accès à l'eau gratuite, respect strict des consignes et vigilance sur les malaises.

8. Rendez-vous SNCF / Région

Serge PRATMARTY rend compte d'un rendez-vous constructif avec la SNCF et la Région, même si l'avancement reste progressif. Un week-end « train » est fixé aux 14 et 15 novembre, avec l'objectif d'encourager le plus grand nombre d'équipes à utiliser le train.
La SNCF et la Région avaient confondu les notions de club et d'équipe ; le point a été clarifié. Pierre CIBOT précise que le fichier de proximité gare/stade a été corrigé et que la SNCF souhaite recevoir, au plus tard les 6, 7 ou 8 juillet, la composition des poules régionales seniors pour prioriser les trains sur ce week-end.
Les poules fédérales et régionales seniors seront disponibles rapidement, mais les calendriers féminins et jeunes dépendent des engagements pris en septembre ; les écoles de rugby nécessiteront l'anticipation des CD.
Le Président souligne que le dernier kilomètre reste la difficulté principale et propose de cibler prioritairement les clubs, sélections et terrains situés près des gares.

Le Président précise que les élus devront faire un lobbying ciblé auprès des clubs situés en zone de proximité ferroviaire.

9. Dossier VEO

Pierre CIBOT indique que le texte VEO doit être intégré au règlement U19 et présenté au CODIR.
Sur le plan économique, l'offre négociée prévoit une caméra à 980 euros TTC, contre un prix public annoncé de 1 608 euros HT et un abonnement à 830 euros TTC, soit 691 euros HT, contre 999 euros HT en offre publique, correspondant à une réduction d'environ 31 %.
La Ligue porterait l'achat des caméras pour les clubs concernés, sous réserve d'un acte juridique par lequel chaque club autorise l'achat en son nom, s'engage au remboursement selon un échéancier et devient propriétaire du matériel à réception.
La Ligue serait également autorisée à déposer un dossier de subvention auprès de la Région à partir de septembre 2026, la subvention d'investissement actuelle courant jusqu'au 31 août 2026 ; toute aide obtenue serait reversée au prorata aux clubs.
Les abonnements seraient conclus directement entre VEO et les clubs, VEO devant dénoncer les anciens contrats et proposer le tarif négocié.
Le bureau identifie plusieurs ajustements à traiter : clubs déjà équipés souhaitant une deuxième caméra, clubs à une seule équipe nécessitant une offre plus basse, lien éventuel entre caméra et abonnement et possibilité d'un accompagnement de l'ordre de 200 euros pour les clubs rendus obligés par le règlement U19.

10. Préparation du CODIR du mercredi 01/07/2026

Ce CODIR est nécessaire par l'urgence de validation du nouveau règlement sportif et par l'absence d'obligation de repasser par une Assemblée Générale.
Les documents doivent être adressés aux membres du CODIR le mercredi précédent, après validation par la commission des épreuves.
Le principal point soumis à décision sera l'approbation du règlement sportif des compétitions régionales, avec la possibilité de présenter également les poules si le résultat du match reporté de Lézat permet de stabiliser la cartographie.
Le texte VEO relatif aux U19 doit aussi être intégré au dossier.

11. POS 2025/2026 et groupe de travail POS 2026/2027

Didier CEYSSON indique que le POS 2025/2026 est clôturé à 90 % sur le plan qualitatif avec Jean-Christophe NIMBO ; il reste principalement l'action Label Occitan Rugby, dépendante de la remontée des éléments des CTC. Sur le plan financier, le bureau ne relève pas de difficulté majeure pour la partie variable attendue. Pour le POS 2026/2027, le dépôt doit intervenir avant la fin juillet.
Didier CEYSSON prévoit d'échanger avec Laura TOMAS afin d'assurer la cohérence entre les actions déposées et les lignes budgétaires.
Les actions pourront reprendre largement le dispositif existant, mais certains postes doivent être adaptés : la Fédération ne souhaitant plus entendre parler des RF dans ce cadre, il est envisagé de substituer des actions liées aux caméras ou à la prise en charge de formations, sous réserve de cohérence budgétaire.

12. Aides aux clubs, plafonnement et calendrier du Club Engagé

Le bureau examine l'état des aides aux clubs. Toutes les mesures validées sont considérées comme quasiment à jour, à l'exception de l'aide liée au label Club Occitan Rugby/Club Engagé.
Éric PLANES signale les difficultés des CTC pour récupérer les justificatifs demandés dans le cadre AFNOR ; le Président accepte un délai supplémentaire.
Le principe retenu est de partir d'une évaluation déclarative afin de provisionner les montants avant fin juillet, puis d'exiger la force probante des documents avant fin août. Les écarts significatifs entre déclaration et preuve entraîneront une rectification ou une disqualification.
Le tableau présenté couvre environ 270 à 275 clubs et agrège notamment l'apprentissage, les brevets fédéraux, l'arbitrage, les kilomètres seniors, les réserves découplées, les déplacements jeunes et féminines, les clubs autonomes et les clubs excentrés.
Le total vérifié est de 385 150 euros hors Club Engagé ; environ 100 000 euros sont encore envisagés pour ce dernier poste, avec 10 000 à 15 000 euros pour les créations ou redémarrages significatifs de clubs.
Le Président propose de plafonner l'aide cumulée par club à 5 000 euros, deux clubs seulement dépassant ce seuil. Stéphane LAPIERRE, Bernard BOURTOULE et Serge PRATMARTY donnent leur accord.
Pierre CROS propose d'étudier une aide exceptionnelle aux salariés ; Pierre CIBOT évoque le recours possible à la PPV, prime sur la valeur ajoutée, et s'engage à faire une proposition technique et chiffrée. Rémi JANOTTO, en qualité de représentant CSE, en prend note.

13. Indemnisation des clubs sur compétitions FFR

Le bureau relie ce point aux conséquences de la canicule et aux frais de déplacement en phases nationales. Didier CEYSSON interroge la possibilité d'aider les clubs particulièrement exposés ; le Président répond qu'il faut d'abord laisser la FFR prendre ses responsabilités, car la Ligue n'est ni organisatrice ni décideuse des compétitions fédérales concernées.
Si la FFR ne répond pas, la Ligue pourra examiner des gestes de solidarité. Jessica BOURSET évoque le cas « des Rambailleuses », fortement sollicitées en déplacements féminins et ayant demandé une aide, notamment après une rencontre face à Montech où l'écart de distance était très important.
Le Président demande une analyse précise : vérifier les aides FFR déjà versées sur les comptes clubs, distinguer primes d'engagement et de performance, mesurer les situations où la Ligue a elle-même rompu l'équité géographique, faute de terrain neutre disponible.
Laurent ROVIRA cite aussi un cas de finale cadettes à X à Vierzon avec 4 000 euros de bus.
Le bureau considère qu'il ne peut pas se substituer systématiquement à la FFR, mais qu'il doit assumer les déséquilibres créés par ses propres choix d'organisation.

4. Organisation juridique des CTC

Le Président informe le bureau de l'ouverture d'une étude d'impact sur l'avenir juridique et social des CTC.
Trois scénarios sont identifiés :
-le statu quo

-la création d'une structure mutualisée nationale reprenant la fonction d'employeur
-la réintégration fédérale des contrats de travail directement à la FFR.
Un cabinet doit photographier le fonctionnement actuel, évaluer les scénarios, identifier les conditions de réussite et produire une synthèse attendue en février ou mars de l'année suivante, pour une éventuelle réforme au 1er juillet 2027.
Le Président se déclare favorable, depuis l'origine, à un groupement d'employeurs régional permettant de sécuriser juridiquement la situation tout en conservant la main au niveau territorial.
Éric PLANES alerte sur le risque de perdre la capacité d'adapter les missions, avantages et conditions de travail aux besoins occitans si les CTC basculent sous pilotage fédéral direct.
Pierre CIBOT confirme avoir signalé dès la conception du dispositif les difficultés juridiques et appelle à regarder toutes les conséquences sociales, fiscales, RH et organisationnelles, notamment sur le CSE et le fonctionnement de la Ligue.

15. Agenda des bureaux et événements à venir

Le Président rappelle l'agenda à court terme.
-Le CODIR est fixé au mercredi 1er juillet à 18h30 en visio conférence.
-Le week-end des 27 et 28 juin comporte plusieurs représentations : finale de Top 14 100 % occitane, finale Fédérale 2 Leucate/Pont-Long et finale réserve R1, sous réserve des lieux définitivement arrêtés.
-Le 4 juillet sont prévus les 100 ans de Villefranche-de-Lauragais.
-Du 3 au 5 juillet se tiendra le Congrès FFR, avec relance nécessaire des votes.
-Deux bureaux sont proposés : les lundis les 6 et 20 juillet à 18h30
-Le 18 juillet : le Beach Rugby d'Argelès-sur-Mer devra être soutenu par une incitation des clubs à s'inscrire.
Éric PLANES remercie Didier CEYSSON pour son volontariat afin d'accompagner une sélection à Versailles et signale son absence au CODIR du 01/07 et au bureau du 6 juillet, en raison du colloque des cadres techniques à Brest puis de ses congés.

Une convention doit être transmise par Éric PLANES à Stéphanie BEZIAT pour le minibus de l'association « Bouger pour s'en sortir ».
En toute fin de réunion, un échange évoque la possibilité d'accueillir une étape qualificative de rugby à 7 féminin Club Élite à Lourdes, sujet à faire passer par Bernard BOURTOULE.

Fin de la séance à 16h30
Prochain bureau 06/07/26

Le Secrétaire Général



Stéphane LAPIERRE